

RÈGLEMENT

Concours photographique organisé par la Mairie de Chabreloche -
commission enfance et jeunesse

Article 1 : organisation

Dans le cadre des animations 2022, la mairie de Chabreloche organise un concours photographique, à but non lucratif sur le thème « Ma commune au printemps »

Date d'ouverture du concours : le 21 mars 2022

Date limite de participation : le 10 juin 2022 (dépôt ou réception en mairie).

Les photos seront exposées en mairie du 21 juin au 21 septembre 2022.

Article 2 : conditions de participation

Ce concours amateur est ouvert aux personnes de 5 à 18 ans (autorisation de participation à fournir par le représentant légal pour les enfants mineurs) habitant sur la commune de Chabreloche ou ayant un lien de parenté avec une personne domiciliée sur la commune.

Sont exclus du concours, les photographes professionnels, les professionnels du livre et de l'impression. La participation est libre et gratuite.

Les photographies devront obligatoirement respecter le thème annuel du concours, précisé dans le dossier d'inscription.

FORMAT DES EPREUVES : 20x30

ATTENTION : dispositions particulières à observer
Les participants peuvent être amenés à prendre des personnes en photographie (selfie, petit groupe de personnes, individu seul...). Dans tous les cas, les participants s'engagent à respecter l'Article 6 : Droit à l'image

Article 3 : modalités de participation

Chaque participant déposera à la Mairie de Chabreloche, les photos sous forme papier photo ou sur un support type clé USB (la commission se chargera de procéder au développement), le bulletin de participation, les documents intitulés cession de droit à l'image et cession de droits d'auteur, l'autorisation de participation pour les mineurs, ainsi que le présent règlement qui devra être paraphé en bas de chaque page, daté et signé, précédé de la mention « lu et approuvé » par chaque participant.

Les participants doivent envoyer/déposer leurs photographies dans le respect des dates d'ouverture et de clôture du concours, indiquées dans le dossier d'inscription, en sachant que la limite de dépôt officiel des candidatures sur place et par courriel est le jour de clôture du concours.

L'impression des photographies pourra s'effectuer en Mairie.

Chaque candidat pourra présenter **2 photographies**.

Article 4 : sélection des photographies

4.1. Respect du thème

L'enjeu est d'être créatif, par la mise en scène et la composition photographique . Les photographies devront comporter au moins un élément permettant d'identifier la commune de Chabreloche.

4.2 Constitution et organisation du jury

Chaque visiteur de l'exposition se verra remettre un bulletin de vote pour élire les 3 meilleurs clichés.

D'autres acteurs locaux, tels que des professionnels ou personnalités qualifiées, pourront être associés, pour constituer le « jury professionnel ».

4.3 Photographies exclues

Ne seront pas retenues :

- les photographies retouchées numériquement, non réalistes, et dont le style s'éloigne de la pratique de la photographie (ex : effet fusain, effet aquarelle...);
- les photomontages ;
- les photographies transmises après la date limite ;
- les photographies scannées ;
- les photographies représentant une ou plusieurs personnes ostensiblement identifiables sans que ne soient jointes les autorisations de celles-ci ;
- les photographies ne respectant pas le thème du concours ;
- les photographies ne respectant pas l'article 8.2 intitulé « Droit à l'image » du présent règlement ;
- les photographies faisant directement ou indirectement de la publicité pour une enseigne privée.

Article 5 : droits à l'image et droit d'auteur

Chaque participant déclarant être l'auteur de la photographie soumise, reconnaît et accepte qu'en la soumettant, il cède son droit d'auteur et renonce à l'intégralité de ses droits sur celle-ci sous réserve de citation de l'auteur à chaque utilisation. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires des sujets photographiés (cf. Article 8.2 du présent règlement) et remettra, lors du dépôt des photographies, les documents intitulés « cession de droit à l'image » et « cession de droit d'auteur ».

Article 6 : Récompenses.

Chaque participant se verra récompensé lors du vernissage de l'exposition :

Le dimanche 26 juin à 10h30, salle du conseil municipal à la mairie de Chabreloche.

Article 7 : responsabilités

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables d'éventuels problèmes liés au déroulement du concours, qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problèmes informatiques, technologiques ou de quelque autre nature. En outre, les organisateurs ne seraient être tenus responsables du non-respect du droit à l'image par le dépositaire des photographies.

Article 8 : obligations

La participation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les concurrents. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.

N.B. : Ce règlement devra être paraphé en bas de chaque page, daté et signé, précédé de la mention « lu et approuvé » par chaque participant.

Fait à

Le

Précédé de la mention « lu et approuvé »

Signature

FORMULAIRE « DROIT A L'IM AGE »

Je, soussigné(e) autorise, sans réserve..... à disposer pleinement et irrévocablement des photographies et autres **images** fixes me représentant, réalisées dans le cadre du concours photographique organisé par la mairie de Chabreloche au printemps 2022.

AUTORISATION DE REPRODUCTION ET/OU FOURNITURE D'IMAGE

Je soussigné(e) (prénoms et nom) :

Demeurant à (complément d'adresse, rue, code postal, ville, pays, téléphone, adresse électronique)

Autorise la Mairie de Chabreloche (commission enfance et jeunesse) à reproduire l'œuvre suivante et/ou en fournir des images

- Reproduction et/ou fourniture intégrale
- Reproduction et/ou fourniture partielle (détail des parties du document à reproduire)

en ma qualité d'auteur(e) , ou représentant(e) légal(e)

Aux fins d'utilisation dans un projet non commercial :

- Exposition

Fait à :

Le :

Signature précédée de la mention « Bon pour accord »

FORMULAIRE D'AUTORISATION DE PARTICIPATION

Je soussigné(e), M. et/ou Mme
..... , responsable légal de l'enfant
....., né(e) le à
.....,

autorise mon enfant à participer au concours photographique organisé par la mairie de Chabreloche « je photographie ma commune au printemps »

le

signature